

Dernière mise à jour le 27 août 2012

Calcul info retraite 2012

Calcul et info sur retraite 2012. Cotisations CSG et CRDS sur retraites.

La revalorisation du SMIC horaire au 1^{er} janvier 2012 modifie les valeurs maximales au titre:

- de la pension de retraite pouvant être versée ;
- du salaire de référence permettant de valider un trimestre ;
- des valeurs maximales des pensions de réversion.

Thèmes	Montants
Salaire de référence permettant de valider un trimestre d'assurance	1.844 €
Pour information valeur égale à 200 fois le SMIC horaire fixé au 1er janvier de chaque année (Un maximum de 4 trimestres peut être validé par année civile)	
Thèmes	Montants
Retraite de base maximum (valeur mensuelle)	1.515,50 €
Retraite de base maximum (valeur annuelle)	18.186,00 €
1.515,50 € = 50% * 3.031 € (PMSS) 18.186,00 € = 50% * 36.372,00 € (PASS)	
Thèmes	Montants
Maximum pension de réversion et pension vieillesse veuve ou veuf	9.820,44 € (valeur annuelle)
Maximum pension de réversion et pension vieillesse veuve ou veuf	818,37 € (valeur mensuelle)
Plafond annuel ressources pour attribution pension réversion (personne seule)	19.177,60 €
Plafond annuel ressources pour attribution pension réversion (en ménage ou remariée)	30.684,16 €

Circulaire n° 2012/4 du 19 janvier 2012 Caisse nationale d'assurance vieillesse

En raison du relèvement du montant du salaire minimum de croissance (SMIC) au 1er janvier 2012, les plafonds annuels des ressources à retenir pour l'attribution et le service de la pension de réversion sont fixés à compter de cette date à :

- 19.177,60 euros pour une personne seule
- 30.684,16 euros pour un ménage